

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 mai 2022

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de Conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 14 - Conseillers présents : 14 - Conseillers votants : 14

Etaient présents CUILIER Benoît, STENGER Eric, OBERLE Isabelle, ZUBER Jean-Marie, HELBRINGER Annette, SCHAEFER Jézabel, KONRAD Ilse, JACOB Dominique, RITT Jean, DELORME SOIT DELORMOZ Pascale, KRZYSZOWSKI Helena, KEITH Michel DISTEL Sébastien

Absents excusés

Absent non excusé

Le Conseil Municipal a été convoqué le 04 mai 2022 avec comme ordre du jour :

- 2022-31. Désignation du secrétaire de séance
- 2022-32. Approbation du Procès-verbal du 5 avril 2022
- 2022-33. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Recrutement ponctuel)
- 2022-34. Remboursement d'un pneu endommagé
- 2022-35. Convention ASC Brotsch

DIVERS

2022-031	Désignation du secrétaire de séance
----------	-------------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, M. KEITH Michel, comme Secrétaire de Séance.

2022-032	Approbation du Procès-Verbal du 5 avril 2022
----------	--

Ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 05/04/2022, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents à la séance du 05/04/2022, approuve ledit Procès-Verbal.

2022-033	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Recrutement ponctuel)
----------	---

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;
- Vu le budget communal;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'entretien des espaces verts ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique territorial (C1) au 1er échelon indice brut 367 et indice majoré 340 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de deux mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 31 août 2022 inclus.
Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C
Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux à temps complet.
La rémunération de l'agent sera calculée sur la base d'un indice majoré 343 et indice brut 371, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.
- précise que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

2022-034

Remboursement d'un pneu endommagé

M. le Maire expose au conseil municipal que M. KELLER Arnaud, habitant de la rue Schwabenhof a endommagé un pneu de son véhicule en passant sur un caniveau défectueux de la rue Schwabenhof et souhaite le remboursement des frais occasionnés. La facture du garagiste s'élève à 174,80 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de rembourser à M. KELLER Arnaud la somme de 174,80 euros TTC pour le remplacement d'un pneu.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les documents administratifs et financiers y afférents

2022-035

Convention ASC Brotsch

Suite à l'acquisition par la commune de l'ensemble du complexe terrain de football et club-house, le Conseil municipal décide à l'unanimité la rédaction d'une convention avec l'ASC BROTSCH pour la mise à disposition des installations.

DIVERS

- Le chantier de réaménagement des cavernes du cimetière est prévu la deuxième quinzaine d'août.
- La commune se porte candidate pour la deuxième fleur du label « Villes et villages fleuris ».
- La journée de travail pour le rangement des abords de l'atelier communal est fixée au samedi 25 juin 2022, démarrage à 8h30.
- Prochaine réunion du Conseil municipal le 28/06/2022.

Affichage le 18 mai 2022

**Rendu exécutoire par transmission en
Préfecture le 18 mai 2022**

**Le Secrétaire de séance
Michel KEITH**

**Le Maire
Jean-Claude DISTEL**